

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 15

Procuration 4

Votants 19

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre à 20h30

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion RIVOIRE,

Maire.

Date de la convocation : 05/11/2025

Date d'affichage de la convocation : 05/11/2025

Date d'affichage de la délibération : 17/11/2025

Etaient présents : MM RIVOIRE, ARRUE, BACOU, CAMUS, CORTES, DICCIANI, FAURE, GLEYESSES, JAIME, JEULIN-CARREY, JORDAN, MIERE, MOENNARD, NAVARRO, NOEL, PARIS, ROUZAUD, TOUCHEBEUF, VERGER.

Ont été excusés :

Ont donné procuration :

M. Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-90 Autorisation d'achat et demande de subvention afférente : véhicule Polybenne pour les services techniques

Exposé

Madame la Maire explique à l'Assemblée délibérante qu'il est nécessaire d'équiper les services techniques avec un nouveau véhicule Polybenne. Après avoir obtenu trois devis de concessionnaires différents pour un véhicule Polybenne, Madame la Maire propose d'acquérir un IVECO Daily avec bras Polybenne Cornut, puissance 160 EVI pour un coût total de 63 303.60 € TTC.

Ci-dessous, le détail du coût de ce projet :

	HT	TTC
Véhicule, équipements, frais et accessoires	52 753 €	63 303.60 €
TOTAL	52 753 €	63 303.60 €

Considérant que le coût de l'ensemble de l'opération est de 62 400 € TTC, Madame la Maire demande à l'Assemblée délibérante l'autorisation :

- de réaliser cet achat selon le devis établi,
- de demander une subvention au Conseil Départemental selon le plan de financement ci-dessous établi.

		HT
Conseil Départemental	35 %	18 2463.55 €
Commune	65 %	34 289.45 €
TOTAL	100 %	52 753 €

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve le plan prévisionnel de financement et décide d'autoriser Madame la Maire :

- à solliciter la subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne
- à signer l'ensemble des documents afférents à ces demandes.

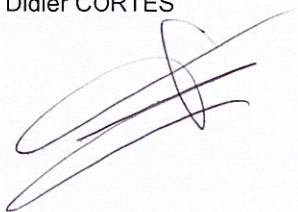
La délibération est adoptée à

19 VOIX POUR
0 ABSTENTION(S)
0 VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 13/11/2025

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES



La Maire
Marion RIVOIRE



Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 031-213101843-20251113-CM112025_202590-DE